

INITIATIVE BELLEGARDE PAYS DE GEX

Rapport
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

de l'exercice clos le 31 décembre 2025

INITIATIVE BELLEGARDE PAYS DE GEX

50 rue Auguste et L. Lumière
01630 ST GENIS POUILLY

Association (loi du 1er juillet 1901)
Sous le numéro W 01 300 06 83

Conseil – Expertise comptable – Audit

Lyon | 69, boulevard des Canuts
69317 Lyon Cedex 04
lyon@qintens.fr
04 78 29 85 04

L'Arbresle | 31, route du Bois du Maine - ZI La Ponchonnière
69210 Savigny
larbresle@qintens.fr
04 78 22 23 85

Jonage | 22, avenue Lionel Terray - Sunstone II B
69330 Jonage-Meyzieu
jonage@qintens.fr
04 78 31 51 14

Dijon | 13, rue Marguerite Yourcenar - Le Vénétié
21000 Dijon
dijon@qintens.fr
03 80 28 07 71

www.qintens.fr



A l'assemblée générale de INITIATIVE BELLEGARDE PAYS DE GEX,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVE BELLEGARDE PAYS DE GEX relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Principes et conventions générales » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du nouveau règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à Lyon, le 28 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes
QINTENS

Signé par Julien Panafieu
Le 28 mai 2026

doc_LwXM
tx_YyE36reJ6KLQ

Julien PANAFIEU



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	72 751	36 535	36 216	48 971	-12 755	-26.05
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	969 549	53 059	916 490	900 141	16 349	1.82
	Autres immobilisations financières						
Total II		1 042 300	89 595	952 706	949 112	3 594	0.38
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 790		5 790	6 400	-610	-9.53
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	282 776		282 776	279 352	3 424	1.23
	Charges constatées d'avance (2)	3 775		3 775	4 209	-433	-10.30
	Valeurs mobilières de placement	370 000		370 000	280 000	90 000	32.14
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	291 431		291 431	413 501	-122 070	-29.52
Total III		953 772		953 772	983 462	-29 690	-3.02
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 996 072	89 595	1 906 478	1 932 574	-26 096	-1.35

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	988 357		1 381 912		-393 555	-28.48
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires	355 925		15 375		340 549	NS
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres	477 902		470 012		7 890	1.68
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 201		-36 256		37 457	103.31
	Situation nette (sous total)	1 823 384		1 831 043		-7 659	-0.42
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	1 823 384		1 831 043		-7 659	-0.42
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
	Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total III						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total IV						
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 686		15 901		-3 215	-20.22
	Emprunts et dettes financières diverses (2)						
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	7 209		10 698		-3 489	-32.61
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	41 198		48 677		-7 479	-15.36
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	20 000		26 255		-6 255	-23.82
	Produits constatés d'avance	2 000				2 000	
	Total V	83 094		101 531		-18 437	-18.16
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 906 478		1 932 574		-26 096	-1.35

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	2 100		2 660		-560	-21.05
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	4 077		3 800		277	7.29
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	303 690		304 230		-539	-0.18
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats	13 620		17 502		-3 882	-22.18
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions			531		-531	-100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	64		8		57	720.25
Total I	323 552		328 731		-5 179	-1.58
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	82 977		100 366		-17 389	-17.33
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	1 177		1 246		-69	-5.55
Salaires et traitements	157 101		144 409		12 691	8.79
Cotisations sociales	76 730		74 223		2 507	3.38
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	12 755		10 133		2 622	25.87
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	9		95		-86	-90.29
Total II	330 749		330 473		277	0.08
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-7 197		-1 742		-5 456	-313.20

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	4 445		5 923		-1 479	-24.96
Autres intérêts et produits assimilés	6 801		12 803		-6 002	-46.88
Reprises sur dépréciations et provisions	53 242		24 719		28 523	115.39
Différences positives de change	3				3	
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	64 491		43 446		21 046	48.44
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	53 059		53 242		-182	-0.34
Intérêts et charges assimilées	1 879		23 345		-21 465	-91.95
Différences négatives de change			1		-1	-100.00
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV	54 939		76 587		-21 648	-28.27
2. Résultat financier (III-IV)	9 553		-33 141		42 694	128.82
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	2 355		-34 883		37 238	106.75
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			336		-336	-100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)			336		-336	-100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 154		1 373		-219	-15.95
Total des produits (I+III+V)	388 043		372 512		15 531	4.17
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	386 842		408 768		-21 926	-5.36
5. EXCEDENT OU DEFICIT	1 201		-36 256		37 457	103.31



EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	49 782		48 480		1 302	2.69
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL	49 782		48 480		1 302	2.69
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole	49 782		48 480		1 302	2.69
TOTAL	49 782		48 480		1 302	2.69

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	6
Informations générales complémentaires	6

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	8
Tableau de variation des fonds propres	9
Etat des provisions	9
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Produits à recevoir	10
Charges à payer	10

NA = Non Applicable NS = Non significative



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions :

- du Plan Comptable Général : règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et le règlement ANC 2016-07 du 04 novembre 2016 de l'autorité des Normes Comptables (ANC) et le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 applicable à compter des exercices ouverts au 01/01/2025.
- des normes comptables des personnes morales non commerçantes à but non lucratif : règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018, modifié par le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 applicable à compter des exercices ouverts au 01/01/2025.
- des normes comptables financières spécifiques arrêtées par le réseau Initiative France à la suite de l'entrée en vigueur du règlement ANC 2018-06.

Les comptes annuels sont établis avec sincérité dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Permanence des méthodes à l'exception des incidences des nouveaux règlements comptables ANC 2022-06 et ANC 2023-03.
- Indépendance des exercices,
- Continuité de l'exploitation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seuls sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Le règlement ANC 2018-06 offre aussi certaines options de comptabilisations. Notre association a opté :

- Pour la comptabilisation des cotisations, l'option retenue est celle de comptabiliser en fonction de l'exercice de référence et non sur la base des encaissements.
- Concernant les fonds dédiés contribuant au financement d'immobilisations amortissables, les fonds dédiés sont considérés comme des fonds d'investissement reportées au résultat au rythme des amortissements.

Informations générales complémentaires

Description de l'activité de l'association :

Notre association IBPG est l'une des 202 associations locales Initiative réparties sur tout le territoire métropolitain et ultramarin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Notre réseau de service d'intérêt général se fixe comme raison d'être d'accompagner l'audace des entrepreneurs pour construire une société solidaire et durable, laquelle se décline en 5 grands objectifs.

-Placer les entrepreneurs au cœur de notre action en leur faisant confiance, en les accompagnant, en les finançant, en les mettant en réseau afin de permettre à chacun et à chacune de réaliser à travers son projet entrepreneurial en portant une attention particulière aux territoires et aux publics les plus fragiles.

-Agir pour le développement économique et la vitalité de nos territoires par l'aide à la création et à la reprise d'entreprises porteuses d'emplois et d'activités prospères et durables.

-Contribuer à une économie responsable pour participer à la transformation de notre société en



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

veillant à l'équilibre entre performance économique et impacts environnementaux, sociaux et sociétaux des projets soutenus.

-Affirmer notre mission d'intérêt général et proposer à nos partenaires publics et privés des stratégies pour l'entrepreneuriat.

-Être un réseau de compétences mobilisé pour l'entrepreneuriat de demain qui fait preuve au quotidien d'agilité, d'innovation, de rigueur, de qualité de la vie au travail, de diversité des profils.

Au cœur de la mission de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement de créateurs/repreneurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie, permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs- notamment bancaires - de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, des collaborateurs professionnels compétents, et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

- Sa mission, son Projet associatif et Ethique et sa Déontologie
- Un référentiel " métier ", la " promesse Initiative France ", un système de qualification " Perfor'in "
- L'assistance de ses organisations régionales et des services de sa coordination nationale.

Concrètement, sur l'exercice 2025, notre plateforme a accompagné 49 projets via un prêt d'honneur.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	35 861		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	36 890		
TOTAL	72 751		
Prêts, autres immobilisations financières	953 382		365 580
TOTAL	953 382		365 580
TOTAL GENERAL	1 026 133		365 580

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			35 861	35 861
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			36 890	36 890
TOTAL			72 751	72 751
Prêts, autres immobilisations financières		349 413	969 549	969 549
TOTAL		349 413	969 549	969 549
TOTAL GENERAL		349 413	1 042 300	1 042 300

Immobilisation incorporelles et corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciel : 1 an
- Agencements et aménagements : de 3 à 5 ans
- Matériel de transports : de 4 ans à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : de 3 à 5 ans
- Mobilier : 10 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 381 912	-31 947		361 609	988 357
Fonds propres avec droit de reprise	15 375	-12 199	352 749		355 925
Réserves	470 012	7 890		0	477 902
Excédent ou déficit de l'exercice	-36 256	36 256	1 201		1 201
Situation nette	1 831 043		10 341	18 000	1 823 384
TOTAL I	1 831 043		353 950	361 609	1 823 384

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	53 242	53 059	53 242		53 059
TOTAL	53 242	53 059	53 242		53 059
TOTAL GENERAL	53 242	53 059	53 242		53 059
Dont dotations et reprises financières		53 059	53 242		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	969 549	360 743	608 806
Autres créances clients	5 790	5 790	
Personnel et comptes rattachés	29	29	
Divers état et autres collectivités publiques	282 696	282 696	
Débiteurs divers	51	51	
Charges constatées d'avance	3 775	3 775	
TOTAL	1 261 890	653 084	608 806
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	365 580		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	349 413		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	12 686	3 237	9 449	
Fournisseurs et comptes rattachés	7 209	7 209		
Personnel et comptes rattachés	22 367	22 367		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 484	17 484		
Impôts sur les bénéfices	1 154	1 154		
Autres impôts taxes et assimilés	194	194		
Autres dettes	20 000	20 000		
Produits constatés d'avance	2 000	2 000		
TOTAL	83 094	73 645	9 449	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 027			

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	5 790
Autres créances	282 696
Total	288 486

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 139
Dettes fiscales et sociales	28 815
Total	31 954

Informations relatives au bilan



- Etat de l'actif immobilisé (NIF et ANC)

L'état des prêts décaissés à l'actif du bilan se présente ainsi :

Prêts immobilisés	31 12 2025		31 12 2024	
	montant	nombre	montant	nombre
Création	145 000	24	229 790	42
Reprise	197 040	23	224 120	24
Transmission				
Croissance	23 540	2	30 040	5
Remarquable				
Santé				
Agricole				
Total	365 580	49	483 950	71

Sur l'exercice 2025, 49 prêts ont été décaissés pour un montant de 365 580 € dont :

- 38 prêts pour un montant de 301 660 € accordés en 2025
- 11 prêts pour un montant de 63 920 € accordés en 2024

Au 31 12 2025, aucun prêt faisait l'objet d'un parrainage contre 4 au 31/12/2024.

Outre les prêts décaissés sur ses fonds propres, notre association avec ses comités d'agrément a contribué au décaissement de prêts complémentaires par certains de nos partenaires :

Prêts bruts engagés pour nos tiers partenaires	Prêts décaissés par des tiers			
	2025		2024	
	montant	nombre	montant	nombre
Bpifrance PHCR	242 600	49	322 840	71
Bpifrance PHS				
Autres prêts				
total prêts décaissés	242 600	49	322 840	71

- **Etat des dépréciations (NIF)**

L'état des dépréciations sur prêts à l'actif du bilan se présente ainsi :

Dépréciation des prêts	31 12 2025		31 12 2024	
	montant	nombre	montant	nombre
Création	14 651	13	15 822	19
Reprise	30 353	9	29 364	10
Transmission				
Croissance	8 055	1	8 055	1
Remarquable				
Santé				
Agricole				
Total	53 059	23	53 241	24
Dotation	53 059	23	53 241	24
Reprise	53 242	24	24 719	16

Sur l'exercice 2025,

- 3 prêts pour un montant de 910 € ont été repris pour être passés en perte
- 7 prêts pour un montant de 8 977 € ont été repris sans être utilisés

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement des prêts d'honneur, sur la base du solde du prêt net de couverture par garantie, selon la méthode suivante (Cf. Tableau de suivi joint) :

- Cession d'activité ou liquidation judiciaire en cours : 100% du solde
- Redressement judiciaire en cours : 100% du solde
- Au-delà de 6 échéances non honorées : 75% du solde
- Au-delà de 3 échéances non honorées : 50% du solde

- **des créances Etat et dettes (NIF)**

Le montant des prêts à l'actif du bilan pour un montant de 969 549 € se décompose ainsi selon les échéances :

Echéance des prêts	31 12 2025	
	-1 an	1 an et +
Création	186 979	264 827
Reprise	154 816	308 018
Transmission		
Croissance	18 948	35 961
Remarquable		
Santé		
Agricole		
Total	360 743	608 806

Au 31/12/2025, parmi les créances à l'actif du bilan, le montant des apports en fonds de prêt accordés mais non encore encaissés se répartit ainsi :

Fonds de prêts accordés	31 12 2025		31 12 2024	
	montant	nombre	montant	nombre
Création				
Reprise	40 000	4		
Transmission				
Croissance				
Remarquable				
Santé				
Agricole				
Non attribué	63 940	-	63 940	-
Total	103 940	4	63 940	

- **Répartition et flux de la trésorerie (NIF)**

Trésorerie	31 12 2025	31 12 2024
	montant	montant
Trésor. s/prêt	372 329	463 352
Trésor. s/fonctionnement	289 102	230 149
Trésor. s/autre(s) activité(s)		
Total	661 431	693 501

La trésorerie dans sa dimension dynamique de flux se présente ainsi :

Tableau synthétique flux financier activité prêt :

Tableau synthétique flux financier activité prêt	exercice 2025	Exercice 2024	variation
Fonds de prêt SDR+ADR	1 344 281	1 397 287	-53 006
Résultat prêt	1 217	-44 146	45 363
Dettes financières s/prêts			
Total ressources	1 345 498	1 353 141	-7 643
Total des prêts nets	916 490	900 140	-16 350
Fonds de roulement prêt	429 008	453 001	-23 993
Créances s/prêts	46 154	34 477	-11 677
Dettes s/prêts			
Besoin en FR prêt	46 154	34 477	-11 677
Trésorerie sur prêt	382 854	418 524	-35 670

- **Montant des engagements financiers (NIF)**

Au 31/12/2025, le montant des prêts accordés par le comité d'agrément mais non décaissés n'est pas comptabilisé mais figure dans l'annexe comptable parmi les engagements hors bilan. Il se répartit ainsi :

Prêts accordés non décaissés	31 12 2025		31 12 2024	
	montant	nombre	montant	nombre
Création	178 600	16		
Reprise	36 600	3		
Transmission				
Croissance				
Remarquable				
Santé				
Agricole				
Total	215 200	19	213 710	28

- **Variation des fonds propres (ANC et NIF)**

Fonds propres	exercice 2025			exercice 2024		
	prêt	fonction.	autres	prêt	fonction.	autres
Fonds propres	1 344 281	477 902		1 397 287	470 012	
Résultats exercice	1 217	-16		-44 146	7 890	
Total fonds propres	1 345 498	477 886		1 353 141	477 902	

- **Etat des dettes financières (NIF)**

Les dettes financières comprennent des dettes spécifiquement affectées aux prêts accordés par l'entité qui sont décomposables comme suit : Elles correspondent au fonds de prêts avec droit de reprise.

Dettes financières sur prêts	31 12 2025	31 12 2024	taux intérêt	dettes -1 an	date échéance
	montant	montant			
Création	36 500	84 500		36 500	2026
Création	30 000			6 000	2026-2030
Reprise	40 000				2029
Transmission					
Croissance		10 000			
Remarquable					
Santé					
Agricole					
Non attribuée	434 463	434 463			
Total	540 963	528 963			

Informations relatives aux comptes de résultat

- Montant des concours publics et subventions reçues (ANC)

Concours publics subventions	2025			2024		
	concours publics	subventions exploit.	subventions investis.	concours publics	subventions exploit.	subventions investis.
Union Européenne		109 191			97 676	
Etat						
Conseil Régional		31 499			33 074	
Intercommunalités		160 000			160 000	
Autres						
Total		299 690			302 230	

- Abandon de frais par les bénévoles

Les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité de bénévolat sont enregistrés dans les comptes de charges correspondant à leur nature sur la base des dépenses réelles et justifiées et récapitulées dans une note de frais. La renonciation au remboursement de frais par le bénévole est matérialisée sur la note de frais produite par le bénévole et est comptabilisée en dons manuels (compte 75412 abandon de frais par les bénévoles).

Pour l'année 2025, aucun frais n'a été abandonné.

- Décomposition du compte de résultat par activité (NIF)

	2025				2024			
	total	fonction.	prêts	autres activités	total	fonction.	prêts	autres activités
Produits exploitation	323 551	323 551			328 731	328 731		
Charges exploitation	330 748	330 748			330 473	330 473		
<i>Résultat exploitation</i>	-7 197	-7 197			-1 742	-1 742		
Produits financiers	64 491	9 305	55 186		43 446	11 467	31 979	
Charges financières	54 939	970	53 969		76 587	462	76 125	
<i>Résultat financier</i>	9 552	8 335	1 217		-33 141	11 005	-44 146	
<i>Résultat courant</i>	2 355	1 138	1 217		-34 883	9 263	-44 146	
Produits except.					336	336		
Charges except.					336	336		
<i>Résultat exceptionnel</i>								
<i>Impôts</i>	1 154	1 154			1 373	1 373		
<i>Résultat net</i>	1 201	-16	1 217		-36 256	7 890	-44 146	

- **Tableau du compte de résultat sur activité prêt (NIF)**

Compte résultat activité prêt	31 12 2025		31 12 2024	
	montant	nombre	montant	nombre
<i>Charges</i>				
Dotations prov. prêts	53 059	23	53 242	24
Pertes brutes s prêts	910	3	22 883	5
Autres charges				
Total des charges	53 969		76 125	
<i>Produits</i>				
Reprises prov. prêts	53 242	24	24 719	16
Garanties obtenues			7 260	1
Autres produits	1 944	1		
Total des produits	55 186		31 979	
Résultat s. prêts	1 217		-44 146	

- **Contributions en nature (ANC)**

CNV	2025	2024
<i>Contributions</i>		
Dons en nature		
Prestation en nature		
Bénévolat	49 782	48 480
Total	49 782	48 480
<i>Charges</i>		
Secours en nature		
M-à-d gratuite de biens		
Commodat (prêt)		
Prestation en nature		
Personnel bénévole	49 782	48 480
Total	49 782	48 480

Le bénévolat est quantifié grâce :

- aux relevés d'heures fournis par les différents bénévoles comme les parrains
- aux feuilles de présence remplies lors des différentes réunions comme les réunions des comités d'agrément, des diverses commissions techniques ou comités spécifiques (cf. détail joint).

Le bénévolat est évalué sur la base de 60 € de l'heure comme en 2024.

Autres informations

- Effectif moyen (ANC et NIF)

L'effectif moyen est exprimé en ETP (équivalent temps plein) et comprend les mises à disposition des personnes et les bénévoles concourant à l'activité.

Effectif	2025	2024
Cadres	1	1
Non cadres	3	3
<i>Sous total</i>	<i>4</i>	<i>4</i>
Personnel m-à-d facturées		
Personnel m-à-d CVN		
Total	4	4

- Honoraires du commissaire aux comptes (ANC 2014-03 et NIF)

Honoraire CAC	31 12 2025	31 12 2024
Certification des comptes	4 200	5 400
Autres missions		
Total	4 200	5 400